

# Concours Régional « Amateurs » Georges Fontaine Noeux-les-Mines (62)

*Hautbois - Flûte traversière - Basson - Clarinette - Saxophone*

**Le Samedi 16 Mars 2019**

## REGLEMENT

### 1) Ce concours est ouvert aux élèves :

**CATEGORIE « JEUNE TALENT » : NIVEAU FIN DE 1<sup>er</sup> CYCLE quel que soit l'âge**

Elève d'une société ou Ecole de Musique résidant dans la Région HAUTS DE FRANCE

**CATEGORIE « JEUNE ESPOIR » : NIVEAU FIN DE 2<sup>ème</sup> CYCLE quel que soit l'âge**

Elève d'une société ou Ecole de Musique résidant dans la Région HAUTS DE FRANCE

**CATEGORIE « SOLISTE » : NIVEAU FIN DE 3<sup>ème</sup> CYCLE**

Elève d'une société, Ecole de Musique ou étudiant inscrit en DEM, CEPI ou 3<sup>ème</sup> CYCLE d'un CRR ou CRD de la Région HAUTS DE FRANCE (Age maximal 25 ans au 01/09/2019)

2) **Ne pourra plus concourir le (la) candidat(e) ayant déjà été lauréat(e) dans sa catégorie.**

3) L'accompagnement des morceaux imposés (cf. liste parue dans « Le Musicien Fédéré » de Novembre 2018, ou sur le site fédéral) se fera par un pianiste choisi par le candidat ou mis à sa disposition gratuitement par la Fédération.

4) L'audition lors du concours se fera derrière un paravent afin de préserver l'anonymat du candidat pour **les catégories « Jeune Talent » et « Jeune Espoir »**, mais en public pour la catégorie **SOLISTE**

5) Le barème de notations (catégories : « JEUNE TALENT » et « JEUNE ESPOIR ») :

Note de 18 à 20	1 <sup>er</sup> Prix avec Félicitations du Jury
16 à 17.99	1 <sup>er</sup> Prix
14 à 15.99	2 <sup>ème</sup> PRIX
12 à 13.99	1 <sup>ère</sup> MENTION
10 à 11.99	2 <sup>ème</sup> MENTION
En dessous de 10	Accessit (non récompensé)

Pour la catégorie « SOLISTE », le jury, composé d'un représentant par instrument avec un président du jury procédera par vote par instrument : 1<sup>er</sup> Prix avec Félicitations du Jury (un seul lauréat par instrument), 1<sup>er</sup> Prix, 2<sup>ème</sup> Prix et 3<sup>ème</sup> Prix. En cas d'égalité des votes, la voix du président du jury est prépondérante. Toutes les décisions sont définitives et sans appel.

Le jury peut ne pas décerner de prix s'il juge le niveau du concours insuffisant.

6) Les finalistes de chaque discipline, EN TENUE VESTIMENTAIRE CORRECTE, devront participer à l'audition des lauréats lors du concert de clôture, **Le samedi 16 mars 2019 à 18h00.**

Pour le concert de gala, le programme est le suivant :

**1<sup>ère</sup> partie (durée : 1 heure environ)**

*Prestation des lauréats ... soit les 1<sup>ers</sup> prix (meilleure note obtenue dans chaque instrument) pour les catégories Jeune Talent et Jeune Espoir.*

**2<sup>e</sup> partie (durée : 1 heure environ)**

*Concert de l'Ensemble invité avec participation de tous les candidats pour un ou deux morceaux d'ensemble (les partitions auront été envoyées aux candidats avant le concours afin que ceux-ci travaillent les morceaux avec leurs professeurs respectifs / un raccord sera prévu avant le concert.*

**3<sup>e</sup> partie : lecture du palmarès, remise des prix et des diplômes.**

**Attention :** La présence au concert de clôture est obligatoire.

Seuls les candidats présents recevront leurs Diplômes et récompenses

7) Le concours se déroulera **Le samedi 16 mars 2019**

**-Convocation à partir de 13 h pour les catégories « Jeune talent » et « Jeune espoir » en**

**Hautbois - Flûte traversière - Basson - Clarinette -Saxophone**

**à l'espace musical Georges Fontaine à Noeux les Mines (62)**

**Rue Albert Camus -62290 - Noeux-les-Mines Tél : 03.21.66.13.08.**

**-Convocation à partir de 13 h pour la catégorie « Soliste », en Clarinette, Hautbois et**

**Basson au Centre G.BRASSENS rue Guillon à Noeux-Les-Mines.**

LE CONCERT DE CLOTURE SE DEROULERA à 18 h au Centre BRASSENS, toutes catégories

8) Le jury sera formé de directeurs d'école de musique et de professeurs diplômés dans chaque discipline.

9) Les inscriptions devront parvenir **impérativement** à la Fédération au plus tard **le 31 janvier 2019** aucune inscription ne sera prise au-delà car la liste des participants, limitée à 12 candidats par catégorie, sera arrêtée par ordre d'arrivée des dossiers complets).

10) La Fédération se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs disciplines instrumentales proposées selon le nombre de candidats inscrits **le 31 janvier 2019.**

Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts de France  
121 rue Barthélémy Delespaul 59000 LILLE Tél.: 03.28.55.30.20 – frsm@orange.fr

**Concours Régional « Amateurs » Georges Fontaine  
Noeux les Mines (62)**

*Pour Hautbois - Flûte traversière - Basson - Clarinette - Saxophone*

**Le samedi 16 mars 2019**

**BORDEREAU D'INSCRIPTION**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Téléphone : ..... **E.mail** : .....

⌚ Société de Musique : ..... N° : .....

⌚ Ecole de Musique : ..... N° : .....

⌚ **C.R.D.** de : ..... **ou** ⌚ **C.R.R.** de : .....

**INSTRUMENT** : ..... (à préciser en détail)

**CATEGORIE** :

Jeune Talent (fin de 1<sup>er</sup> cycle) (sans limite d'âge)(\*) *Cocher et Entourer la bonne mention*

ou Jeune Espoir (fin de 2<sup>ème</sup> Cycle) (sans limite d'âge (\*) *Cocher et Entourer la bonne mention*

ou **SOLISTE** (pour clarinette, hautbois et basson uniquement en 2019)

**NB : La Catégorie « SOLISTE » est la seule accessible aux étudiants inscrits en DEM, CEPI  
3<sup>ème</sup> Cycle issus des CRR et CRD de la Région âgés de moins de 25 ans au 01/09/2019**

**Accompagnement piano** :  personnel **ou**  par le pianiste de la Fédération (*cocher la bonne mention*)

**Droit d'inscription** : **25 euros** pour les candidats des catégories « Jeune Talent », « Jeune espoir » ou « Soliste »  
issus d'une société ou d'une école de musique fédérée

**30 euros** pour tous les autres candidats

Chèque n° : ..... (chèque à l'ordre de la FRSM Hauts de France) Banque : .....

**ATTESTATION DE NIVEAU**

Je soussigné, .....

Certifie que l... candidat... susnommé(e) fréquente les cours de .....

de la Société - de l'Ecole de Musique – du C.R.D ou du C.R.R que je dirige. (\*) *Entourer la bonne mention*

A....., le ...../...../.....

**Signature du Directeur,**

*SIGNATURE DU candidat majeur ou de son représentant légal*

CACHET DE L'ECOLE DE MUSIQUE - DE LA SOCIETE  
Ou du Conservatoire

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE DERNIER DIPLOME OBTENU**

**NOTE :** Ce bordereau doit parvenir à la Fédération au plus tard **le 31 janvier 2019.**

Le nombre de candidats étant limité à 12 par catégorie, les inscriptions seront retenues dans l'ordre de réception des dossiers **complets.**